



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 50940

Texte de la question

M. Pierre Remond appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'École nationale de commerce (ENC) sise 70, boulevard Bessières, à Paris (17e). La réputation de ce lycée technique régional dans lequel sont définis, testés et développés les enseignements et diplômes supérieurs d'administration des entreprises n'est plus à faire. Des lors, il n'en est que plus regrettable que la remarquable action de cet établissement soit lourdement entravée par une grave insuffisance d'espace, à laquelle l'existence d'une annexe installée à distance dans des locaux mis à disposition par la mairie de Paris n'apporte qu'un palliatif de fortune. L'insuffisance et l'inadaptation des moyens mobiliers dont dispose l'ENC pour assurer la mission qui lui est dévolue en satisfaisant aux exigences pédagogiques que lui imposent ses filières et en développant les modes d'enseignement innovants ou expérimentaux que lui assigne sa vocation seraient bénéfiquement et durablement résolues si ce lycée se voyait affecter des bâtiments qui sont très proches de son siège puisque situés 96, boulevard Bessières, et que libérerait le transfert à Poitiers à la prochaine rentrée scolaire de l'École supérieure des personnels d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, actuel occupant des lieux. Cette dévolution permettrait à l'ENC non seulement de faire face à ses besoins pédagogiques, mais aussi de compléter son équipement notamment en offrant à ses élèves des conditions d'accueil et de vie grandement améliorées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin que l'ENC puisse accéder à ces locaux dès que ceux-ci seront vacants.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50940

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1989